

## ► Ile-de-France

## Supermarchés et Hypermarchés en Ile-de-France

Le modèle actuel de l'hypermarché est de plus en plus remis en cause notamment du fait de la concurrence d'Internet sur les produits non-alimentaires et du renouveau des circuits de proximité pour les produits alimentaires. Cette réflexion sur le modèle intervient alors que les hypermarchés ont été en pleine extension durant la dernière décennie. Ces changements ont-ils déjà influencé la trajectoire de l'emploi en Ile-de-France dans les établissements les plus importants du commerce alimentaire ?

### ■ Les supermarchés emploient autant que les hypermarchés

Les supermarchés et hypermarchés représentent 1,9 % de l'emploi privé en Ile-de-France, soit un peu plus de 91 400 salariés à fin septembre 2018. Ces emplois franciliens représentent 15,3 % de l'emploi dans les hypermarchés et supermarchés au niveau national.

Les effectifs par département oscillent entre 14 500 (Paris) et 8 800 (Val-d'Oise). La répartition entre emplois en supermarchés et emplois en hypermarchés est différente selon les départements. On trouve aux deux extrêmes Paris avec un ratio d'emploi en supermarchés de 82,2 % contre 36,1 % en Seine-Saint-Denis (soit 63,9 % dans les hypermarchés). L'emploi dans les hypermarchés est supérieur à celui en supermarchés dans la majorité des départements (excepté à Paris et dans les Hauts-de-Seine). Cependant, au niveau régional, l'emploi est comparable puisque les hypermarchés représentent 51,2 % du total des effectifs concernés.

### ■ Stabilisation de l'emploi depuis six trimestres

Dans ce secteur très concurrentiel, l'emploi est relativement stable à long terme. Cependant, le secteur a connu en Ile-de-France une croissance significative du 2<sup>e</sup> trimestre 2015 au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 période pendant laquelle 5 700 emplois ont été créés. Depuis, l'emploi est relativement stable. Sur un an, l'emploi diminue même de 0,2 %. Mais cette baisse ne doit pas masquer le fait que le nombre de postes demeure à 700 salariés de son niveau record. Sur cinq ans, l'emploi est d'ailleurs en hausse de 7,8 %, soit 6 600 emplois nets créés. Cette hausse de moyen terme est avant tout le fait des supermarchés (+ 12,8 %) alors que les hypermarchés (+ 1,6 %) créent bien moins d'emplois.

Sur un an cumulé, la masse salariale augmente de 2,5 %. Cette hausse associée à la très légère baisse des effectifs a pour effet une progression du salaire moyen par tête (SMPT) de 2,9 % au troisième trimestre.

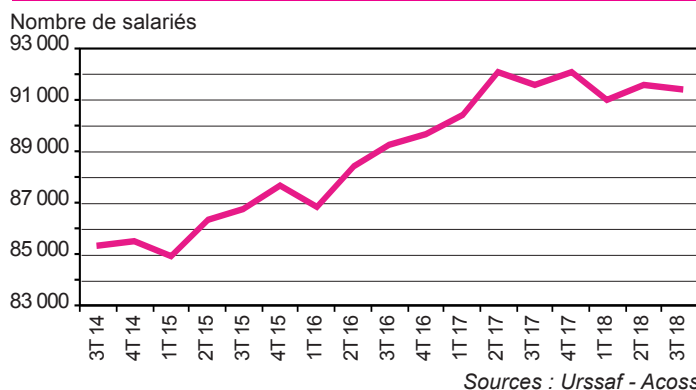
### ■ L'embauche en CDI dynamique

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en légère baisse sur les neuf premiers mois de 2018 par rapport aux mêmes mois de 2017 (- 2,2 %). Cette détérioration s'observe sur les CDD quelle que soit leur durée. Ainsi, les CDD de plus d'un mois diminuent de 4,7 % et les CDD de moins d'un mois de 5,7 %. En revanche, les CDI sont en hausse de 2,6 %.

Le secteur fait néanmoins partie des branches avec une mobilité importante. La progression des embauches en CDI montre pour grande partie l'accroissement de cette mobilité intra-sectorielle. Ainsi, sur les 9 premiers mois de l'année, les nouveaux CDI ont représenté 25,1 % du total des emplois du secteur, soit un ratio supérieur à la moyenne de l'ensemble des activités franciliennes (21,7 %).

Les supermarchés et hypermarchés ont également la particularité d'avoir des embauches relativement mixtes dans leur ensemble. Sur les neuf premiers mois de l'année, près de 48,5 % des embauches concernent des femmes. Ce taux est plus faible cependant pour les CDI (47,8 %).

### Fluctuation des effectifs salariés



### Masse salariale, effectifs, établissements, SMPT dans le secteur des Supermarchés et Hypermarchés

	À Fin 3 <sup>e</sup> trim. 2018	Évolution 3T18/3T17 <sup>(2)</sup>	Évolution 3T18/3T13 <sup>(2)</sup>
Masse salariale <sup>(1)</sup>	1 961	+ 2,5 %	+ 12,4 %
Effectifs	91 415	- 0,2 %	+ 7,8 %
Établissements <sup>(3)</sup>	2 018	+ 2,4 %	+ 17,2 %
SMPT <sup>(4)</sup>	1 786	+ 2,9 %	+ 6,3 %

(1) en millions d'euros.

(2) comparaison sur la somme de l'année glissante pour la masse salariale.

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

(4) en euros.

Sources : Urssaf - Acoess

### Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sur les 9 premiers mois 2018 (en milliers)

	CDI	CDD longs	CDD courts
Supermarchés - Hypermarchés	23,0	13,5	19,0
Poids des entreprises de Supermarchés et Hypermarchés	41,4 %	24,4 %	34,2 %
Poids du secteur privé	17,4 %	10,8 %	71,9 %

Sources : Urssaf - Acoess

### — À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé. Elles sont non désaisonnalisées. Le champ de l'étude est délimité par rapport à la définition de la nomenclature NAF : 4711D et 4711F (Supermarchés et Hypermarchés). La première regroupe le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, réalisant un chiffre d'affaires alimentaire supérieur à 65 % des ventes, en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>. La seconde est constituée du commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente égale ou supérieure à 2500 m<sup>2</sup>.

**AVERTISSEMENT.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.